



L'an deux mille vingt-trois le 15 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale 8 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie - M. FAUCHEUR Dominique - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe- Mme MARCHAL Astrid - M. DELATTE Hubert
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. MORESE Yannick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M.
L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M.
DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOUE Nicolas – Mme
ROJAS Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -
Procurations : Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. LE GUERNIGOUE Nicolas –
M. BAUDOUIN Cédric à M. Philippe VOINSON – M. VINCENT Yvon à M. CHANE Alain –
Excusé(s) : Mme MARANDE Carole – Mme CHERY Chantal – M. COLOMBI Philippe -M. JOLY Philippe – M. BASTIEN
Claude – M. MOUGINET Dominique -
Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude
L'assemblée dénombrait : **45 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Excusés : 6
Votants : 45
Date d'affichage : 21 juin 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45
Contre
Absentions :

EAU/ASSAINISSEMENT

01/06/2023

Avenant n°5 contrat SAUR (Pass'Eau et redevances agence de l'eau)

Philippe VOINSON, vice-président en charge de la gestion de l'eau, l'assainissement et de la GEMAPI indique que dans le cadre des contrôles de bonne exécution du contrat et de préparation des nouvelles conditions d'organisation du service après l'échéance du contrat, il est apparu nécessaire de régulariser les flux financiers concernant les deux opérations suivantes :

- la contribution du Déléataire aux aides destinées aux personnes en difficulté pour le paiement de leurs factures d'eau via le dispositif PASS'EAU,
- la régularisation des flux de paiement de la redevance Agence de l'Eau sur les achats d'eau alors que ladite redevance aurait dû être payée par le Déléataire et récupérée auprès des usagers.

Constat :

En accord avec les services de la communauté de communes ; le délégataire s'engage à mettre en place un fond de travaux d'investissements pour un montant de 25.717 euros soit 29.167 euros en valeur de base 2023 correspondant à l'allocation prévisionnelle non dépensée au titre du dispositif PASS'EAU.

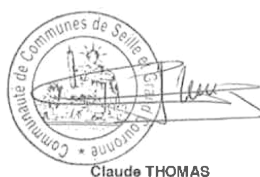
En accord avec les services de la communauté de communes le délégataire rembourse à la Collectivité la part de redevance prélèvement payée directement par elle au titre des années 2020 et 2021, les flux financiers relatifs aux années 2022 et 2023 étant directement réglés par le délégataire. Ce sont les flux financiers de cette redevance qui sont modifiés, sans impact sur l'équilibre économique du contrat.

Pour les années 2020 et 2021 le délégataire rembourse la collectivité sur justificatifs et sur la base d'émission d'un titre de recettes stipulant clairement la notion de remboursement de redevances de prélèvements.

Pour les exercices 2022 et 2023 la redevance sera payée par le délégataire. L'ensemble de ces sommes seront refacturées auprès des usagers du service via la facture d'eau.
Soit la somme de 78 352 euros.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°5 avec la société SAUR



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2023.06.19 17:08:45 +0200
Ref:20230619_160002_1-1-O
Signature numérique
le Président